

COMMUNE DE HIRTZFELDEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h04.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 4^{ème} adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Michel SAUVAGEOT, M. Frédéric PROBST, Mme Carine PETERMANN, Mme Marie GOETZ, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Denis IMHOFF, M. Mathieu LANG, les conseillers.

Absents excusés : Céline GLAENTZLIN, Isabelle VALLAT

Ont donné procuration : Céline GLAENTZLIN à Stéphane SENEZ, Isabelle VALLAT à Tiphonie LUDIERES

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme Tiphonie LUDIERES, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020
2. Délégations du conseil au maire
3. Affectation du résultat 2019
4. Budget Primitif 2020
5. Chasse communale : mise en place des commissions
6. ONF – programme des travaux 2020
7. ONF – Etat d'assiette 2021
8. Maison de la Nature – Participation communale aux activités d'été
9. Cabinet d'ostéopathe – Réduction du loyer
10. Enrouleur d'arrosage du stade de foot – Vente à une association
11. Création d'un emploi permanent pour le remplacement d'un agent
12. Informations – Communications

SS

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 18 juin 2020

Suivent les signatures au registre des délibérations.

Point n°2 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Monsieur le Maire informe que quatre déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées à la demande de Me Olivier VIX, 5 rue Manfred Behr à Rouffach, le 5 mai 2020, de Me TRESCH, 6 rue Sainte Catherine à Mulhouse, le 7 mai 2020, Me Laurent GREDY, 25 avenue du Président Kennedy à Mulhouse, le 13 mai 2020 et Me Christophe SCHMITT-SAURET, 21-23 rue de Mulhouse à Riedisheim, le 9 juin 2020 ; et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
05/2020	S. 02	P. 332/47	Rue d'Ensisheim	271 m ²	Bâti	UC	-
06/2020	S. 05	P. 254/02, 256/02, 267/58, 279/57	Rue de la Phalangère	686 m ²	Bâti	UC	-

SS

07/2020	S. 24	P. 404/19, 406/19, 407/19 et 408/19	Rue de Fessenheim	1145 m ²	Bâti	UC	-
08/2020	S. 04	P. 68 et 81/13	Rue de la Fraxinelle	1312 m ²	Bâti	UC	-

Point n°3 - Affectation du résultat 2019

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 1er adjoint au maire, délégation « Finances »

La section de fonctionnement accuse un excédent de 320 887,31 € au 31 décembre 2019.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de prélever de ce solde un montant de 130 000 € pour l'affecter en section d'investissement.

Point n°4 - Budget Primitif 2020

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 1er adjoint au maire, délégation « Finances »

Le budget primitif 2020 a été discuté en réunion des commissions réunies le 23 juin 2020, s'en est suivie une réunion avec Mme VEILLARD, Comptable public, le 25 juin 2020.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Pour la section de fonctionnement à 1 148 281,09 € de recettes et de dépenses,
- Pour la section d'investissement à 368 168,96 € de recettes et de dépenses.

Point n°5 - Chasse communale : mise en place des commissions

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'arrêté préfectoral n°2014183-0004 du 02 juillet 2014 approuve le nouveau cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024. Celui-ci a institué les deux commissions suivantes :

SS

1) La commission communale de dévolution :

La commission communale de dévolution est composée du Maire ou de son représentant, d'une commission déléguée du Conseil municipal (3 titulaires, 3 suppléants), du Trésorier de la commune et du directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou de son représentant.

Cette commission est présidée par le Maire de la commune ou son représentant. En cas d'égalité, la voix du président est toujours prépondérante. Elle se réunit sur convocation du président.

Le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et le Trésorier de la commune peuvent être invités à titre consultatif.

En cas d'adjudication ou d'appel d'offres, la commission communale de dévolution attribue le droit de chasse sur les lots communaux dans les conditions fixées par le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin.

Il convient de désigner trois membres du conseil municipal et trois suppléants. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Par ailleurs, s'il n'y a qu'une seule liste, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste : pas lieu de procéder formellement à l'élection.

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Sont élus, les membres du conseil municipal suivants :

- Titulaires : M. Christophe BITARD, M. Michel SAUVAGEOT et M. Denis IMHOFF
- Suppléants : Mme Marie GOETZ, Mme Sylvie NOTO et M. Mathieu LANG

2) La commission communale consultative de la chasse (4C) :

Cette commission est définie par le cahier des charges des chasses communales du Haut-Rhin approuvé par arrêté préfectoral n°2014182-0004 du 2 juillet 2014 arrêtant le cahier des charges types des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

La commission est chargée de donner un avis sur les points suivants :

- Fixation de la consistance des lots de chasse communaux ;
- Renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place dans le cadre d'un accord de gré à gré ;

SS

- Choix du mode de location par appel d'offres ou adjudication ;
- Organisation de l'adjudication ou de l'appel d'offres (date, mise à prix ...) ;
- Agrément des candidatures ;
- Gestion administrative et technique de la chasse, dans le respect du Cahier des Charges, postérieurement à la signature du bail, notamment :
 - plans de tirs
 - protection contre les dégâts de gibier
 - plan de gestion cynégétique
 - questions sur lesquelles le Maire souhaite recueillir un avis dans le domaine de la chasse

Elle est composée :

- du Maire,
- de deux conseillers municipaux au minimum,
- de deux représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la chambre d'agriculture,
- d'un représentant de la fédération des chasseurs du Haut-Rhin,
- d'un représentant désigné par le centre régional de la propriété forestière.

Sont également associés, à titre permanent, un représentant des organismes suivants :

- ONF (office national des forêts) : pour les communes soumises au régime forestier,
- GIC (groupement d'intérêt cynégétique) : le président ou son représentant,
- Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier,
- ONCFS (office national de la chasse et de la faune sauvage),
- DDT (direction départementale des territoires),
- Le lieutenant de louveterie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **Désigne** deux membres du conseil municipal : M. Christophe BITARD et M. Denis IMHOFF pour siéger dans cette commission.

Point n°6 - ONF – Programme des travaux 2020

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint au maire, délégations « Finances »

L'Office National des Forêts nous propose pour l'année 2020 (devis en date du 02/04/2020) :

- **une assistance technique à donneur d'ordre** (15% du montant facturé pour les prestations encadrées estimées à 3104,00 € HT), pour un montant de 465,60 € HT,

SS

- **un programme de travaux divers** (Entretien de parcellaire avec ouverture des lignes manuellement), pour un montant de 2842,00 € HT,
- **un programme de travaux cynégétiques**, pour la création d'enclos témoin cynégétiques, pour un montant de 534,11 € HT ;
- **des travaux de matérialisation des lots de bois de chauffage**, pour un montant de 400,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, *modalité de vote*,

- **Accepte** les honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre pour un montant de 465,60 € HT
- **Accepte** le programme des travaux divers, pour un montant de 2842,00 € HT,
- **Accepte** le programme des travaux cynégétiques, pour un montant de 534,11 € HT,
- **Accepte** les travaux de matérialisation des lots de bois de chauffage pour un montant de 400,00 € HT proposé dans le devis en date du 2 avril 2020.

Point n°7 - ONF – Etat d'assiette 2021

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint au maire, délégations « Finances »

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes ». Ce dernier permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part les parcelles forestières à marteler dans les groupes d'amélioration et d'autre part, les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels dans les groupes de régénération.

Des modifications de ce programme peuvent cependant être envisagées (annulation, ajournement ou anticipation) compte tenu de l'état de peuplement, ou à la demande du propriétaire. Ces modifications sont régies par le Code Forestier.

L'Article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières, spécifie que les propositions d'état d'assiette doivent être approuvées par délibération du conseil municipal.

Pour l'année 2021, l'ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes :

- **les parcelles 8i, 9i et 38i seront** concernées par des travaux irréguliers ;

(Les parcelles 8i et 9i se situent en forêt du Rotleiblé, la 38i au Niederwald).

55

L'ONF a également transmis les propositions de coupe pour l'année 2022 :

- la parcelle **40i** sera concernée par des travaux irréguliers, les travaux de la parcelle **41i** seront repoussés en 2023.
- la parcelle **35f** sera concernée par des travaux de tailles sous futaie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** les propositions de travaux de l'ONF pour 2021,
- **Prend acte** des propositions pour l'année 2022.

Point n°8 - Maison de la Nature – Participation communale aux activités d'été

Rapporteur : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint au maire, délégations « Finances »

Chaque année, durant les trois semaines de juillet, un centre aéré est organisé dans la salle polyvalente par la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace.

Le 16 janvier 2020, le conseil municipal a octroyé une participation financière permettant de faire bénéficier d'une subvention communale les familles qui auraient inscrit leur(s) enfant(s) durant cette période et qui résident sur le village. Cette participation financière de la commune s'élève à 5,50 € par jour et par enfant.

Cette année, le centre aéré ne fonctionnera pas à Hirtzfelden.

Monsieur le Maire propose de faire bénéficier de cette subvention les familles ayant inscrit leur(s) enfant(s) aux animations proposées par la Maison de la Nature et du Vieux Canal de Hirtzfelden à raison de 5,50 € par jour et par enfants et 2,50 € par demi-journée et par enfant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Maintient** la participation par enfant domicilié à Hirtzfelden pour le fonctionnement des animations organisées par la Maison de la Nature au mois de juillet 2020 à 5,50 € par jour et à 2,50 € la demi-journée.

SS

Point n°9 - Cabinet d'ostéopathe – Réduction du loyer

Rapporteur : Monsieur le Maire

Durant la crise sanitaire liée à la covid-19, Madame Laurine MEAL, ostéopathe, a été dans l'obligation d'interrompre ses consultations dans le cabinet médical que lui loue la commune.

Son activité n'ayant démarré que très récemment, Monsieur le Maire propose de ne pas réclamer les deux mois de loyer correspondant à l'arrêt de son activité, soit les mois d'avril et mai 2020, pour un montant de 400 € mensuel.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de réduire de deux mois le loyer correspondant à la location du cabinet d'ostéopathie de Mme Laurine MEAL, soit 800 €.

Point n°10 - Enrouleur d'arrosage du stade de foot – Vente à une association

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la demande du Football Club d'Oberhergheim, Monsieur le Maire propose de vendre l'enrouleur d'arrosage du stade de football de la commune pour la somme de 1000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la vente de l'enrouleur d'arrosage au football club d'Oberhergheim,

Point n°11 - Création d'un emploi permanent pour le remplacement d'un agent

Monsieur le Maire demande l'abrogation de ce point qui, suite à une circulaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin, n'a plus à faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

SS

Point n°12 – Informations - Communications

Le Maire :

Désignation des délégués du conseil municipal et de leur suppléant en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020 : le conseil est fixé au vendredi 10 juillet 2020.

Une liste est immédiatement constituée :

Titulaires : Myriam NAEGELIN, Christophe BITARD et Tiphonie LUDIERES

Suppléants : Marie GOETZ, Maurice PLOSKONKA et Stéphane SENEZ

Emplois saisonniers : 6 jeunes ont été accueillis le lundi 6 juillet (3 garçons et 3 filles). Ils ont pour mission de nettoyer l'école avec l'ATSEM et l'adjointe technique. Selon l'avancement des travaux ils pourraient être amenés à effectuer du désherbage.

Taux d'imposition : pour répondre à la question posée par M. Mathieu LANG au cours de la précédente séance concernant la moyenne départementale des taux d'imposition, M. le Maire l'informe qu'elle est supérieure aux taux communaux. A savoir qu'en 2019, le taux de la strate départementale est à 55,30 % pour la TFNB et pour la TFB à 10,19 %.

Commission des listes électorales :

Il convient de désigner trois membres du conseil municipal parmi la majorité et deux membres d'office dans l'ordre de la liste minoritaire.

Sont désignés parmi les trois membres majoritaires : Carine PETERMANN, Marie GOETZ et Frédéric PROBST et d'office : Denis IMHOFF et Sylvie NOTO-SUPPIGER.

Renouvellement partiel du bureau exécutif de la Brigade Verte :

Le maire informe qu'il porte sa candidature pour l'arrondissement de Thann-Guebwiller.

Parmi les candidats de cet arrondissement, une liste sera constituée. Les élections se dérouleront par voie de correspondance. Il y a trois postes à pourvoir par arrondissement.

A l'issue de ces élections le Bureau exécutif sera constitué et élira son président, qui devra impérativement être un Maire en exercice, ainsi que ces vice-présidents.

Christophe Bitard, 1^{er} adjoint

Lors du CM du 16 janvier 2020 une subvention pour un séjour au Lac du Der a été votée pour l'école d'un montant de 396 €. Cette subvention a été versée.

Sur cette année, il reste 1604 € pour atteindre les 2000 € versés chaque année à l'école (+ 1000 € pour le transport).

Pour ces deux subventions (1000 € et 2000 €), il n'est pas nécessaire de réunir le conseil municipal, la commune étant gestionnaire des écoles.

A l'avenir, il sera proposé de verser cette subvention sur facture acquittée.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Ont été constatés, de nombreux actes d'incivilités d'automobilistes cherchant à gagner du temps par des voies sans issues, durant la période de travaux en cours rue d'Ensisheim (mise en place de décanteurs et de puits d'infiltration).

Le Maire clôt la séance à 20h24.

SS